

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 185 JUILLET-AOÛT 2006

ORAMA
nos cultures, notre avenir

ORAMA est le nom qu'ont donné l'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales), l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) et la FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) à l'Union qu'elles ont créée le 1^{er} mars dernier. Ce nom a été révélé le 14 juin dernier devant le ministre de l'Agriculture au Sommet du Végétal, premier congrès commun des trois syndicats.

Le mot ORAMA signifie en grec ancien " ce que l'on voit ". Cet élément est souligné dans le logo d'ORAMA, où le A central renversé symbolise un œil ouvert et, par conséquent, l'ambition de l'Union de faire preuve de la plus grande lucidité dans ses analyses et dans son action.

MARCHÉS

LE PÔ MANQUE D'EAU : CRAINTES POUR LES RÉCOLTES ITALIENNES

Les régions agricoles du nord de l'Italie - les plus céréalières du pays - sont frappées par une sécheresse qui pourrait être aussi grave que celle de 2003 et qui mobilise les autorités locales. D'après la Coldiretti, principal syndicat agricole italien, le débit du Pô, auquel est liée l'irrigation des cultures, serait tombé à 300 m³/seconde au lieu de 900 m³ en moyenne. Les grands lacs alpins ne fournissent plus que 70% de l'eau qu'ils apportent habituellement au fleuve et ce taux pourrait vite tomber à 50%. Non seulement les précipitations printanières ont été insuffisantes, mais encore la fonte des neiges a été très ralentie du fait de températures anormalement basses.

L'Italie est l'un des pays de l'UE qui pratique le plus l'irrigation de ses productions agricoles : il y consacre 12 000 m³ d'eau par hectare par an, soit quatre fois plus qu'en France. Selon les syndicats agricoles italiens, un tiers des récoltes de céréales à paille, de maïs et de riz est menacé. Le Gouvernement italien, quant à lui, ne semble pas juger la situation aussi alarmante. En tout état de cause, la récolte italienne de blé devrait déjà s'avérer modeste du fait du seul recul des surfaces ensemencées. La réforme de la politique céréalière européenne conduit en effet de plus en plus les agriculteurs à s'orienter vers d'autres productions.

RUMEUR DE PROCÈS COLLECTIF AUX U.S.A CONTRE L'OFFICE AUSTRALIEN DU BLÉ

Selon le quotidien The Australian, des milliers de producteurs de blé américains et canadiens seraient sur le point d'intenter un procès collectif ("class action") en dommages contre l'Office du blé australien (AWB) au titre d'une loi américaine sur les organisations mafieuses. Ils invoqueraient des pertes de revenu consécutives au versement illicite de 290 millions de \$ par l'AWB au régime de Saddam HUSSEIN entre 1999 et 2003. L'AWB est en effet accusé depuis

quelques mois d'avoir ainsi obtenu des marchés dans le cadre du programme onusien " Pétrole contre nourriture ".

Le texte sur lequel s'appuyeraient les producteurs serait une loi votée par le Congrès américain en 1970, the Racketeer Influenced and Corrupt Act. Adopté à l'origine pour lutter contre le crime organisé, cette loi a ensuite été utilisée également contre des organisations terroristes et des avocats s'en sont servis pour des actions civiles. Il prévoit que les personnes dont les plaintes sont fondées peuvent être automatiquement indemnisées du triple des dommages subis et de leurs frais de procès.

LE BLÉ FRANÇAIS CHERCHE À PERCER EN IRAN

France Export Céréales, l'organisme de promotion de nos céréales sur le marché international, a participé début juin à une mission en Iran avec deux de nos opérateurs à l'exportation.

L'Iran, dont les importations de blé ont sensiblement augmenté ces dernières années - de 0,2 million de tonnes durant la campagne 2003/04 à 1 Mt en 2005/06 - semble devenir structurellement acheteur pour des quantités encore plus importantes. Si 50% des surfaces de céréales sont irriguées, les problèmes d'eau que rencontre le pays tendent en effet à remettre en cause cette pratique. Les fournisseurs des iraniens sont les australiens, les canadiens et les russes. Les États-Unis sont hors-jeu, pour des raisons politiques, et, du fait d'une qualité aléatoire, les blés kazakhs suscitent de la méfiance, malgré la proximité des deux pays.

La Government Trading Corporation (GTC), jusqu'ici détentrice d'un monopole d'importation du blé, et la Fédération de la Meunerie Iranienne, dont les adhérents seront bientôt autorisés à importer, se montrent intéressés par la progression de la qualité des blés français ces dernières années. La GTC semble par ailleurs vouloir diversifier son approvisionnement.

Dans les prochains mois, France Export Céréales, qui participe depuis 2004 au Salon annuel Iran Agro Food à Téhéran, fera découvrir en France à ses interlocuteurs iraniens l'organisation de notre filière production/collecte/stockage/exportation de blé.



CÉRÉALIERES DE FRANCE

BIOÉNERGIE

ESSENCES DIRECTEMENT ÉTHANOLÉES : UNE CAUSE TOUJOURS AUSSI PRIORITAIRE

Le signal de départ donné le 1^{er} juin aux expérimentations d'E85 -carburant utilisable dans les véhicules Flex fuel, composé de 85% de bio-éthanol et de 15% d'essence- et la création d'un groupe de travail chargé de faire des propositions pour son développement sont assurément à mettre au crédit des Pouvoirs publics. La filière bioéthanol garde toutefois en ligne de mire l'objectif global de 7,5% de biocarburants en contenu énergétique - soit 10,5% en volume pour le bioéthanol- dans le total des essences vendues en France en 2010.

Pour atteindre cet objectif, il demeure indispensable que le Gouvernement s'attache également à promouvoir l'incorporation directe du bio-éthanol dans l'essence à hauteur de 10, voire de 15/20%. Cette voie peut se développer plus rapidement et à moindre coût que celle de l'E85, qui nécessite de nouveaux équipements dans les stations-service en même temps que la diffusion des voitures Flex fuel. Il faut veiller, pour y parvenir, à ce que le raffinage national propose les essences ad hoc sur le marché français à un prix compétitif.

DES ÉCHÉANCES IMPORTANTES POUR L'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE AGRICOLE

Au moins 15 projets faisant appel à la combustion de paille, mais peut-être au total une trentaine, devraient être déposés en réponse à l'appel d'offres que va lancer prochainement le ministère de l'Industrie pour la production industrielle d'électricité en cogénération (électricité + chaleur) à partir de produit de la biomasse. Les 15 projets représentent une puissance de 300 mégawatts électriques, soit l'équivalent de la puissance sur laquelle porte l'appel d'offres.

Le 14 juin, lors du Sommet du Végétal, son premier congrès, ORAMA a appelé le Gouvernement à accélérer le rythme de ses appels d'offres. C'est nécessaire pour respecter l'objectif de 21% d'électricité renouvelable en France en 2010, chiffre inscrit dans la loi d'orientation sur l'énergie.

Il y aura à cet égard une autre échéance importante cette année : la révision à l'automne de l'arrêté de 2002 fixant les tarifs de rachat d'électricité produite à partir de biomasse par de petites unités, à la ferme par exemple. En 2002, seule l'électricité d'origine éolienne avait bénéficié d'un tarif convenable. Celui de l'électricité ex-biomasse avait été fixé à un niveau inférieur de 50% à celui pratiqué en Allemagne. Pour l'électricité d'origine photovoltaïque, dont le tarif de rachat doit être révisé incessamment, l'alignement sur l'Allemagne semble bien engagé, avec un prix de rachat qui pourrait passer de 0,15 € le kilowatt heure à 0,5 €.

BIOPRODUITS

DANS LES USINES ET DANS LES TEXTES, LES BIOPLASTIQUES FONT LEUR CHEMIN

A Ludres, en Meurthe-et-Moselle, une usine du groupe SCHWEITZER, fabricant européen d'emballages ménagers, utilise depuis quelques semaines 40 à 60% de dérivés de féculés de pommes de terre dans la fabrication de films plastiques pour sacs à déchets. Le remplacement du polyéthylène par cette matière première, a été décidé au regard de la hausse du prix du pétrole et de considérations écologiques. L'objectif est d'atteindre 100% de matières végétales d'ici 2010.

En Auvergne, sur son site d'Ennezat dans le Puy-de-Dôme, Limagrain Céréales Ingrédients est passé il y a plusieurs mois d'une unité pilote à

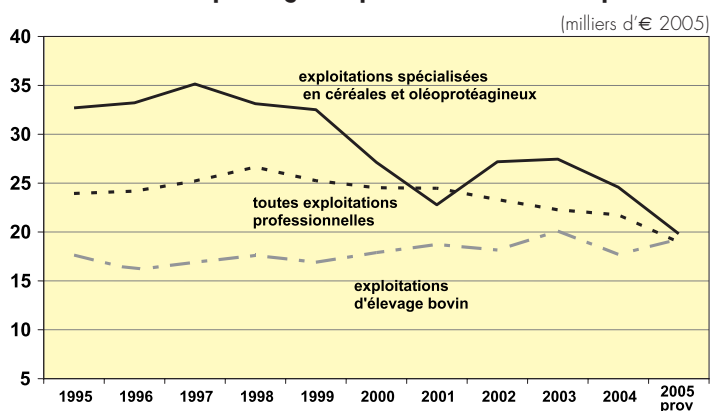
une unité industrielle pour la production de son plastique Biolice. Produit à partir de farine et de blé, ce plastique totalement biodégradable et compostable sert à la fabrication de films agricoles, de sacs de caisse, de pots horticoles et de sacs de déchets verts.

En ce qui concerne la biodégradabilité des sacs de caisse, la publication du décret qui vise à l'assurer, en application de la loi d'orientation agricole de 2006, est imminente. Devraient ainsi être interdits à compter du 1^{er} janvier 2010 les sacs de caisse à usage unique non biodégradables, définition à laquelle échappent les cabas, les sacs publicitaires et les sacs de type " fruits et légumes ".

INFOCHIFFRES

L'ÉVOLUTION DU REVENU CÉRÉALIER DANS CELLE DES REVENUS D'EXPLOITANT

Revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié depuis 1995



Source : SCEES

DÉPENSES VOLONTAIRES DES AGRICULTEURS POUR GÉRER AU MIEUX LES ENGRAIS AZOTÉS

Depuis 15 ans, la consommation d'engrais azotés a diminué de 12% en France, malgré une hausse annuelle de 1% des récoltes dans les principales grandes cultures. C'est le signe que l'azote est utilisé de plus en plus efficacement, qu'il y en a de moins en moins perdu. Cette évolution n'est pas sans coûter aux agriculteurs, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Cet élément explique, entre autres, leur opposition à une taxation des engrais.

Les démarches volontaires des agriculteurs pour une gestion plus précises de l'azote et leurs coûts

Démarche	millions € par an
Conseil pour plans de fumure prévisionnels	15 (a)
Analyses de sol pour mesurer les reliquats azotés disponibles en fin d'hiver pour les cultures	5 (b)
Fractionnement de l'apport de l'azote sur blé et colza (en 3 fois au lieu de 2, à dose constante) pour parer le risque de lessivage par les pluies)	40 (c)
Ajustement de la dose finale selon l'état de nutrition des plantes grâce à des outils d'aide à la décision (outils au sol ; pilotage par satellite)	5 (d)
Cultures " pièges à nitrates " pour mobiliser les nitrates restés dans les sols à semer au printemps	30 (e)
DÉPENSES TOTALES	95 (f)
dont part couverte par des aides	25

Sources : a) Estimation 2005 UNIFA b) Estimation 2005 GEMAS c) SCEES 2001 pour surfaces et ARVALIS pour coût/ha d) Estimation UNIFA 2005/2006 e) SCEES 2003 pour surfaces et ARVALIS pour coût/ha f) UNIFA

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.